

Conditions relatives aux services MoveON de QS

Description

Dernière mise à jour : 20 mai 2024

[Retour à tous les Termes et Conditions](#)

Conditions relatives aux services MoveON de QS

1. Interprétation

Les définitions énoncées dans la présente clause s'appliquent aux Conditions relatives aux services MoveON de QS. Les autres termes définis auront le sens qui leur est attribué dans l'Accord général conclu entre QS et le Client et dans les Conditions Générales de QS.

Services additionnels : services achetés par le Client conformément à la clause 3 des présentes Conditions.

Utilisateurs autorisés : les employés, agents, sous-traitants indépendants et stagiaires du Client qui sont autorisés par le Client à utiliser les Services MoveON de QS, comme indiqué plus en détail à la clause 3.2(d).

Jour ouvrable : un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié en Angleterre lorsque les banques à Londres sont ouvertes.

Date de début : la date de début de la prestation des services MoveON de QS, tel qu'indiqué dans la Commande.

Crédits : tous les crédits achetés par le Client et que celui-ci peut échanger contre des Services MoveON de QS spécifiques, tel qu'indiqué dans la Commande.

Client : tel qu'indiqué dans la Commande.

Données relatives au Client : les données saisies par le client, les utilisateurs autorisés ou QS pour le compte du Client aux fins d'utiliser les services MoveON de QS ou de faciliter l'utilisation des services MoveON de QS par le Client.

Réseau EWP : le registre Erasmus qui permet l'échange de données d'étudiants entre les établissements d'enseignement supérieur et d'autres entités ; il comprend le service de registre, y compris le répertoire qui recense toutes les institutions, et est administré par le Consortium Erasmus without Paper.

Frais : les Frais payables par le Client à QS pour les Services MoveON de QS tels que spécifiés dans la Commande.

Période initiale de souscription : la période initiale telle qu'indiquée dans la Commande.

Heures d'ouverture habituelles : de 9h00 à 17h00, heure locale du Royaume-Uni, chaque jour ouvrable.

Commande : la Commande convenue par les parties qui indique les services MoveON de QS, les frais, la date de début et la période initiale de souscription.

QS : la société QS désignée dans la Commande.

Période de renouvellement : la période indiquée à la clause 10.1.

Services MoveON de QS : les services fournis par QS au Client en vertu du présent Accord, tels que décrits plus en détail dans la Commande et incluant tout Service additionnel.

Logiciel : les applications logicielles en ligne fournies par QS dans le cadre des services MoveON de QS.

Durée de souscription : telle que définie à la clause 10.1 (la période initiale de souscription étant associée à toute période de renouvellement ultérieure).

Politique relative aux services d'assistance : La politique de QS relative à la prestation des Services MoveON de QS mise à disposition par QS par e-mail, Zendesk, ou adresse de site Web susceptible d'être notifiée au Client de temps à autre.

Réseau tiers : l'ensemble des réseaux, bases de données ou registres détenus ou exploités par un tiers autre que QS ou le Client et qui comprend le réseau EWP.

Virus : tout élément ou tout dispositif (y compris tout logiciel, code, fichier ou programme) susceptible d'entraver, d'altérer ou de compromettre l'opération de tout logiciel, équipement ou réseau informatique, de tout service, équipement ou réseau de télécommunications ou de tout autre service ou dispositif ; d'entraver, d'altérer ou de compromettre l'accès ou l'opération d'un programme ou de données, y compris la fiabilité d'un programme ou de données (que ce soit en l'organisant, en modifiant ou en effaçant le programme ou les données en intégralité ou en partie) ou de compromettre l'expérience de l'utilisateur, y compris des vers, des chevaux de Troie, des virus et autres éléments ou dispositifs similaires.

Vulnérabilité : une défaillance dans la logique computationnelle (par exemple, le code) identifiée dans les composants logiciels et matériels qui, lorsqu'ils sont exploités, génèrent un impact négatif sur la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité, et le terme **Vulnérabilités** doit être interprété en conséquence.

2. Mise en œuvre des services MoveON de QS (ne s'applique pas aux clients MoveON de QS existants)

2.1 QS sera responsable de la configuration initiale des services MoveON de QS. Il incombe au Client de fournir toutes les informations de configuration spécifiques nécessaires et de vérifier la configuration initiale afin de s'assurer qu'elle répond à ses exigences. Le Client sera

Être galement responsable de la livraison en temps opportun des Données relatives au Client (le cas échéant) et de la configuration de ses réseaux et systèmes informatiques afin de permettre aux Utilisateurs autorisés d'accéder aux Services MoveON de QS.

2.2 Dans un délai raisonnable (n'excédant pas 14 jours) après l'activation ou la mise en service des Services MoveON de QS, le Client doit effectuer les tests qui sont en mesure de démontrer le bon fonctionnement des Services MoveON de QS dans un délai raisonnable (les « Tests d'Acceptation »).

2.3 Le Client sera réputé avoir accepté les Services MoveON de QS immédiatement après la première des situations suivantes :

(a) la réussite des Tests d'Acceptation, qui ne doivent pas être considérés comme ayant échoué pour des raisons qui n'ont aucune incidence sur le bon fonctionnement du logiciel (le Client fournira, si requis par QS, une confirmation écrite à cet effet) ; ou

(b) le client commence à utiliser les services MoveON de QS autrement que dans un environnement de test ou d'évaluation ; ou

2.4 Dans le cas où les services MoveON de QS échouent aux Tests d'Acceptation et que cela est attribuable aux services MoveON de QS ou à QS, QS doit s'efforcer d'apporter les modifications, les corrections et les correctifs nécessaires et doit soumettre de nouveau les services MoveON de QS aux Tests d'Acceptation. Dans tous les autres cas, QS doit mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour que le fournisseur du centre de données ou un tiers procède à la correction des erreurs qui lui sont imputables.

3. Utilisation des services MoveON de QS par les utilisateurs autorisés

3.1 Sous réserve du paiement des Frais par le Client et du respect des présentes conditions, QS accorde au Client un droit non exclusif et non cessible, sans droit d'accorder des sous-licences, pour permettre aux Utilisateurs Autorisés d'utiliser les Services MoveON de QS pendant la Durée de souscription uniquement pour les opérations commerciales internes du Client.

3.2 En ce qui concerne les Utilisateurs Autorisés, le Client s'engage :

(a) à ce que le nombre maximum d'Utilisateurs Autorisés qu'il autorise à accéder aux Services MoveON de QS et à les utiliser n'excède pas le nombre spécifié dans la Commande ;

(b) à ne pas autoriser ni tolérer l'utilisation d'une connexion par plus d'un Utilisateur Autorisé individuel, à moins qu'elle n'ait été entièrement rattachée à un autre Utilisateur Autorisé individuel, dans ce cas, l'Utilisateur Autorisé précédent ne disposera plus d'aucun droit d'accès ou d'utilisation des Services MoveON de QS ;

(c) à ce que chaque Utilisateur Autorisé s'engage à conserver un mot de passe sécurisé pour son utilisation des Services MoveON de QS, à ce que ce mot de passe soit modifié régulièrement et à ce que chaque Utilisateur Autorisé maintienne son mot de passe confidentiel ;

(d) à conserver une liste écrite et à jour des Utilisateurs Autorisés actuels et à fournir cette liste à QS dans les 10 jours ouvrables suivant la demande écrite de QS à tout moment ;

(e) dans le cas où le Client a sous-payé les Frais à QS, sans préjudice des autres droits inhérents à QS, le Client s'engage à payer à QS un montant égal à ce sous-paiement calculé conformément aux tarifs indiqués dans la Commande.

3.3 dans le cadre de son utilisation des Services MoveON de QS, le Client n'est pas autorisé à accéder, stocker, distribuer ou transmettre de Virus, ou de contenu :

(a) illégal, préjudiciable, menaçant, diffamatoire, obscène, illicite, malveillant ou offensant sur le plan racial ou ethnique ;

(b) qui facilite une activité illégale ;

- (c) qui repr sente des images sexuellement explicites ;
- (d) qui encourage la violence ill gale ;
- (e) qui est discriminatoire sur la base de l'origine ethnique, du genre, de la couleur, des croyances religieuses, de l'orientation sexuelle ou du handicap ; ou
- (f) est ill gal ou cause un dommage ou un pr judice   une personne ou   un bien ; et QS se r serve le droit, sans pr judice de ses autres droits   l' gard du Client, de d sactiver l'acc s du Client   tout contenu qui enfreint les dispositions de la pr sente clause.

3.4 Le Client s'engage   ne pas :

- (a) sauf disposition autoris e par toute loi en vigueur qui est impossible   exclure par accord entre les parties et except  dans la mesure express ment autoris e par le pr sent accord :
 - (i) tenter de copier, modifier, dupliquer, cr er des produits d riv s   partir de, encadrer, refl ter, republier, t l charger, afficher, transmettre ou distribuer l'int gralit  ou une partie du Logiciel (le cas  ch ant) sous quelque forme ou support ou par quelque moyen que ce soit ; ou
 - (ii) tenter de d compiler, inverser la compilation de, d s assembler, r tro concevoir ou r duire   une forme perceptible par l'homme tout ou partie du Logiciel ; ou
- (b) acc der   l'int gralit  ou une partie des services MoveON de QS afin de concevoir un produit ou un service qui fait concurrence aux services MoveON de QS ; ou
- (c) conc der sous licence, vendre, louer, louer   bail, c der, attribuer, distribuer, afficher, divulguer ou exploiter commercialement ou mettre les Services MoveON de QS   la disposition de tout tiers,   l'exception des Utilisateurs Autoris s, ou
- (d) tenter d'obtenir, ou aider des tiers   obtenir, l'acc s aux Services MoveON de QS, d'une autre mani re que celle stipul e dans la pr sente clause 2 ; ou
- (e) introduire ou permettre l'introduction de tout virus ou de toute vuln rabilit  au sein du r seau et des syst mes d'information de QS.

3.5 Le Client s'engage   tout mettre en  uvre pour emp cher tout acc s non autoris  aux Services MoveON QS ou leur utilisation et, en cas d'acc s ou d'utilisation non autoris s, d'en informer QS dans les meilleurs d lais.

4. Services et cr dits additionnels

4.1 Sous r serve de la clause 4.2 et de la clause 4.3, le Client peut, de mani re ponctuelle, pendant toute Dur e de Souscription, acheter des Services Additionnels et QS s'engage   fournir ces Services Additionnels conform ment aux dispositions du pr sent accord.

4.2 Dans le cas o  le client souhaite acheter des services additionnels, il doit en informer QS par  crit. QS s'engage    valuer cette demande de Services Additionnels et   r pondre au client en approuvant ou en rejetant la demande.

4.3 Dans le cas o  QS approuve la demande d'achat de Services Additionnels du client, le client s'engage   :

- (a) dans un d lai de 30 jours suivant la date de la facture de QS, payer QS les frais correspondants pour les Services Additionnels tels qu'indiqu s dans la Commande ou, lorsque le tarif n'est pas pr cis , au tarif en vigueur  tabli par QS ; ou
- (b) payer QS en proc dant   l' change du nombre appropri  de Cr dits pour ce Service Additionnel au tarif indiqu  dans la Commande ou, lorsque le tarif n'est pas pr cis , au tarif en vigueur  tabli par QS. Lorsque les cr dits indiquent qu'ils sont payables par jour pour tout Service Additionnel, un jour  quivaut   huit heures de travail habituelles.

4.4 Le Client peut recevoir des Cr dits chaque ann e dans le cadre de son forfait et, le cas  ch ant, le montant et la date d' mission des Cr dits seront pr cis s dans la Commande. Ces Cr dits expirent dans un d lai de 12 mois suivant la date d' mission, ou au

terme de la Durée de Souscription ou à la résiliation des services MoveON de QS, selon la première éventualité. Les Services MoveON de QS doivent être payés en échangeant ces Crédits à l'annuel, et doivent être commandés, et une date de début relative à ces Services MoveON de QS doit être convenue avant la date d'expiration des Crédits. Aucun remboursement ne sera effectué par QS à l'égard de Crédits inutilisés ou expirés.

4.5 Tous les autres Crédits non couverts par le paragraphe 4.4 ci-dessus (y compris ceux achetés séparément par le Client) expireront automatiquement à la fin de la Durée de Souscription ou à la résiliation des Services MoveON de QS, si celle-ci intervient à une date antérieure. Aucun remboursement ne sera effectué par QS à l'égard de Crédits inutilisés ou expirés.

5. Services MoveON de QS

5.1 Pendant la Durée de Souscription, QS s'engage à fournir les services MoveON de QS au client selon et sous réserve des modalités du présent accord.

5.2 QS s'engage à mettre en œuvre des efforts commercialement raisonnables pour mettre à disposition les services de MoveON de QS, à l'exception des éléments suivants :

- (a) la maintenance programmée qui doit être effectuée pendant les heures d'ouverture habituelles ; et
- (b) la maintenance non programmée effectuée en dehors des heures d'ouverture habituelles, sous réserve que QS ait pris toutes les mesures raisonnables pour en informer le client au préalable.

5.3 Dans le cadre des Services MoveON de QS et en tenant compte des frais de maintenance et d'assistance indiqués dans la Commande, QS s'engage à fournir au client les services d'assistance à la clientèle standard de QS pendant les heures d'ouverture habituelles, conformément à la Politique relative aux services d'assistance de QS en vigueur à la date de la prestation des services MoveON de QS. QS est susceptible de modifier la Politique relative aux services d'assistance à sa seule et entière discrétion de temps à autre.

6. Protection des données

6.1 Les deux parties acceptent de se conformer aux lois en vigueur en matière de confidentialité et de protection des données.

6.2 Les parties s'engagent à agir conformément à l'accord distinct relatif à la protection des données, qui sera conclu dans un délai de 28 jours suivant la date de la Commande. Aucune Donnée relative au Client ne peut être saisie dans le Logiciel tant que cet accord relatif à la protection des données n'a pas été conclu et signé par les deux Parties.

7. Obligations de QS

7.1 QS s'engage à ce que les services MoveON de QS soient exécutés avec compétence et diligence raisonnable.

7.2 L'engagement stipulé à la clause 7.1 ne s'applique pas dans la mesure où une non-conformité est générée par l'utilisation des services MoveON de QS contrairement aux instructions de QS, ou par la modification ou altération des Services MoveON de QS par une autre partie que les sous-traitants ou agents dûment autorisés de QS ou QS. Dans le cas où les services MoveON de QS ne sont pas conformes à l'engagement précédent, QS s'engage, à ses frais, à mettre tout en œuvre pour corriger cette non-conformité dans les meilleurs délais. Cette correction ou substitution constitue le seul et unique recours du Client contre toute violation de l'engagement stipulé à la clause 7.1.

7.3 QS :

(a) ne peut en aucun cas garantir que :

(i) l'utilisation des services MoveON de QS par le Client sera ininterrompue ou exempte d'erreurs ; ou

(ii) que les services MoveON de QS répondront aux exigences du client ;

(b) n'est pas responsable des retards, des échecs de livraison ni de toute autre perte ou dommage résultant du transfert de données sur les réseaux et services de communication, y compris Internet, et le Client reconnaît que les Services MoveON de QS peuvent être soumis à des limitations, des retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces services de communication.

7.4 Le présent accord n'empêche en aucun cas QS de conclure des accords similaires avec des tiers ou de développer, d'utiliser, de vendre ou de concéder sous licence des documents, de produits et/ou de services similaires à ceux fournis dans le cadre du présent accord.

7.5 QS garantit qu'elle détient et qu'elle conservera l'ensemble des licences, consentements et autorisations nécessaires à l'exécution de ses obligations en vertu du présent accord.

7.6 QS s'engage à suivre les procédures d'archivage établies concernant les données relatives au client. En cas de perte ou de détérioration des Données relatives au Client, le seul et unique recours du Client à l'encontre de QS sera que QS mette tout en œuvre pour restaurer les Données relatives au Client perdues ou détériorées à partir de la dernière sauvegarde de ces Données relatives au Client conservées par QS conformément à la procédure d'archivage. QS ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute perte, destruction, altération ou divulgation des Données relatives au Client causée par un tiers (à l'exception de tout tiers sous-traité par QS pour exécuter des services inhérents à la maintenance et à la sauvegarde des Données relatives au Client dont elle demeurera entièrement responsable).

7.7 Lorsque les services MoveON de QS incluent la connexion à un réseau tiers, QS décline toute responsabilité relative à la détérioration ou à la perte résultant de l'utilisation ou de la connexion au réseau tiers. Des informations supplémentaires concernant l'utilisation du réseau EWP sont disponibles dans la documentation d'aide à l'utilisateur disponible sur le site web de QS.

8. Obligations du Client

8.1 Le Client s'engage à :

(a) fournir à QS :

(i) toute coopération nécessaire dans le cadre du présent accord ; et

(ii) tout accès nécessaire aux informations requises par QS ;

afin de fournir les services MoveON de QS, y compris, mais sans s'y limiter, les Données relatives au Client, les informations d'accès de sécurité et les services de configuration ;

(b) sans affecter les autres obligations qui lui incombent en vertu du présent accord, se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur inhérentes à ses activités en vertu du présent accord ;

(c) s'acquitter de toutes les autres responsabilités inhérentes au Client stipulées dans le présent accord d'une manière opportune et efficace. En cas de retard dans la fourniture par le Client d'une assistance telle que convenue par les parties, QS est susceptible d'ajuster tout calendrier ou délai de livraison convenu lorsque cela est raisonnablement nécessaire ;

(d) s'assurer que les Utilisateurs Autorisés utilisent les Services MoveON de QS conformément aux conditions générales du présent accord et qu'ils seront responsables de toute violation du présent accord par un Utilisateur Autorisé ;

(e) obtenir et s'engager à conserver l'ensemble des licences, consentements et autorisations nécessaires pour permettre à QS, ses sous-traitants et agents de s'acquitter de leurs obligations en vertu du présent accord, y compris, sans s'y limiter, les services MoveON de QS ;

(f) s'assurer que son réseau et ses systèmes sont conformes aux spécifications pertinentes fournies de temps à autre par QS ; et

(g) être, dans la mesure autorisée par la loi et sauf disposition contraire expresse du présent accord, seul responsable de l'acquisition, de la maintenance et de la sécurisation de ses connexions réseau et de ses liaisons de télécommunications depuis ses systèmes vers les centres de données de QS, ainsi que de l'ensemble des problèmes, conditions, retards, échecs de livraison et toute autre perte ou tout autre dommage résultant des connexions réseau ou des liaisons de télécommunications du Client ou liées à celles-ci, ou causés par Internet.

8.2 Le Client est seul responsable de la légalité, de la fiabilité, de l'intégrité, de l'exactitude et de la qualité de toutes les Données relatives au Client qui ne constituent pas des données à caractère personnel.

9. Tarifs et paiement

9.1 QS sera autorisée à augmenter les Frais exigibles pour les Services MoveON de QS au début de chaque Période de Renouvellement sur préavis de 120 jours au Client et la Commande sera réputée avoir été modifiée en conséquence.

10. Durée et résiliation

10.1 Le présent accord, sauf en cas de résiliation en vertu de la présente clause ou des Conditions générales de QS, entre en vigueur à la date de début et se poursuit pendant la Durée de souscription initiale. Par la suite, le présent accord sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives de 12 mois (chacune étant une Période de Renouvellement), excepté dans le cas où l'une des parties informe l'autre partie par écrit de la résiliation, au moins 90 jours avant la fin de la Période initiale de Souscription ou de toute Période de Renouvellement, le cas échéant, le présent accord prend fin à l'expiration de la Période initiale de Souscription ou de la Période de Renouvellement en vigueur, et la Période initiale de Souscription, ainsi que toute Période de Renouvellement ultérieure constituent la Durée de souscription.

10.2 Lors de la résiliation quelle qu'en soit la raison :

- (a) toutes les licences accordées en vertu du présent accord prennent immédiatement fin et le Client doit immédiatement cesser d'utiliser les services MoveON de QS ;
- (b) chacune des parties s'engage à restituer et à cesser d'utiliser l'équipement, les biens et autres articles (ainsi que toutes leurs copies) appartenant à l'autre partie ;
- (c) QS peut détruire ou supprimer les Données relatives au Client en sa possession, excepté dans le cas où QS reçoit, au plus tard dix jours après la Date d'entrée en vigueur de la résiliation du présent Accord, une demande écrite pour la livraison au Client de la dernière sauvegarde des données relatives au client. QS s'engage à tout mettre en œuvre pour livrer la copie de sauvegarde au client dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une telle demande par écrit, sous réserve que le client se soit acquitté, à cette date, de l'intégralité des frais impayés à la date, et résultant de la résiliation. (exigible ou non à la date de résiliation). Le client s'engage à payer l'intégralité des frais raisonnables engagés par QS dans le cadre de la restitution ou de la suppression des données relatives au client ; et
- (d) l'ensemble des droits, recours, obligations ou responsabilités inhérents aux parties courus jusqu'à la date de résiliation, y compris le droit de demander des dommages-intérêts à

lâ??Ã©gard de toute violation de lâ??accord qui existait Ã la date de rÃ©siliation ou avant, ne seront en aucun cas affectÃ©s ou compromis.

[Retour Ã tous les Termes et Conditions](#)

[table id=12 /]